

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION

- ☐ SALLE D'ANIMATION
- ☐ FOYER RURAL
 - ☐ Salle du bas
- ☐ SALLE PAROISSIALE
- ☐ SALLE DES AÎNÉS
- ☐ EGLISE DE PETIT BORNAND
- ☐ EGLISE D'ENTREMONT

Date souhaitée :

ATTENTION : toute demande de mise à disposition devra être faite avant le 20 du mois précédent

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de Président(e) / secrétaire de l'association

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

demande l'autorisation d'utiliser la salle d'animation ou le foyer Rural pour une :

- ☐ Soirée publique
- ☐ Activités
- ☐ Réunion

pour le motif suivant :

Pièces à apporter pour confirmer la mise à disposition :

- ☐ Tout demandeur aura pris soin de souscrire et nous fournir une attestation d'assurance en Responsabilité Civile et s'engage à respecter le règlement intérieur de la salle.
- ☐ Le formulaire d'expression de besoins doit être impérativement renseigné et les dates doivent être respectées.

La salle et les sanitaires devront être rendus propres, faute de quoi ils seront facturés à l'association.

Les abords devront être nettoyés : ramasser les papiers, débris de verre, mégots de cigarettes...

Feux d'artifice ainsi que l'usage des confettis sont interdits.

Pas de musique à l'extérieur après 22 heures.

Remise des clefs et état des lieux : contacter la mairie au 04.50.03.50.90 ou par mail :

mairie@glieresvaldeborne.org

La remise des clefs ne pourra se faire le vendredi soir qu'à partir de 19h00 pour la salle d'animation ou à un horaire convenu avec la responsable des salles.

Aucune livraison ou installation ne sera possible avant cet horaire.

Il est impératif que la personne qui loue soit disponible lors la remise des clefs et pour l'état des lieux de sortie de la salle.

☐ J'atteste avoir pris connaissance du présent contrat et du formulaire d'expression de besoin.

Fait à Glières-Val-de-Borne, le

Signature

Avis de Monsieur le Maire :

☐ accorde la demande ci-dessus,

☐ refuse la demande ci-dessus pour le motif suivant :

Fait à Glières-Val-de Borne, le

Le Maire,
Christophe FOURNIER.